



Remboursement caution numéricable

Par **dark91**, le **07/03/2014** à **14:33**

Bonjour,

Suite au décès de mon père survenu en novembre 2013, j'ai écrit et téléphoné à maintes reprises à Numéricable pour annuler ce contrat établi à l'origine au nom de mon père. J'ai donc fait tout ce qu'ils m'ont demandé y compris remise du matériel (décodeur, manette, etc....) Nous sommes toujours dans l'attente du remboursement depuis début Décembre et en plus Numéricable nous réclame un certificat d'hérédité alors que mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté et avait un compte bancaire joint. Si je ne leur fournis pas cet acte notarié ils ne rembourseront pas (il s'agit d'un montant de 170 €). A savoir que ma mère est toujours vivante je suis fille unique il n'y a donc aucune succession en cours.